

<p>DEPARTEMENT</p> <p>DE L'AIN</p> <p>=o0o=</p> <p><u>Nombre de membres</u></p> <p>Afférents au Conseil Municipal 19</p> <p>En exercice 19</p> <p>Prenant part à la délibération 13</p> <p><u>Date de la convocation</u></p> <p>18/06/2024</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>18/06/2024</p>	<p>EXTRAIT du REGISTRE</p> <p>des DELIBERATIONS</p> <p>du CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>de la COMMUNE de CHALAMONT</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Séance du 24 juin 2024</p> </div> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le 24 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Didier CORMORECHE, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Sonia DEBIAS-SAID, Stéphane MERIEUX, Claude AMASSE, Sandrine RUETTE, Séverine MENAND, Sébastien JACQUET, Rachel SOCCOL.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Florence CHAMBARD, Lorène GUILLET, Valentin TISSOT.</p> <p><u>Absents</u> : Claire PICARD-LEROUX, Maud COMBIER, Edwige GUEYNARD</p> <p>Monsieur CORMORECHE Didier a été élu secrétaire de la séance.</p>
--	--

1- MAITRISE D'OEUVRE – TRAVAUX RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 – LA MONTEE GRANDE RUE

Par délibération en date du 20 février 2023, le conseil municipal a validé l'offre du cabinet de maîtrise d'œuvre EAU+ pour la maîtrise d'œuvre des travaux route de la Montée Grande Rue – travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et renforcement de réseau d'eau potable – programme de travaux 2024 – pour un montant de 30 000 € H.T.

Or suite au transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2024 au Syndicat d'Eau Potable des Rives de l'Ain, il s'avère nécessaire de réaliser un avenant de transfert à ce contrat de maîtrise d'œuvre pour d'acter la répartition financière du marché provisoire.

Montant SIEPRA : 2815,34 € H.T.

Montant commune de Chalamont : 27 184,66 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet eau+01 mentionné ci-dessus,

2_ BASSIN DE RÉTENTION D'EAU DE PLUIE – DEMANDE DE SUBVENTION

La commune utilise environ 5 000 à 6 000 m³ d'eau potable pour l'arrosage (fleurs, carrière hippique, stades de foot. Il est donc envisagé de créer un bassin de récupération/rétention des eaux pluviales pour ce cubage. Cette retenue d'eau permettra d'améliorer la défense incendie dans le secteur par la création d'une réserve d'eau supplémentaire.

1. L'eau utilisée pour l'arrosage ne serait plus de l'eau potable
2. Cette eau serait rejetée dans un fossé pour rejoindre le Toison
3. Ces eaux pluviales ne passeraient plus par la station d'épuration ; cette diminution des eaux parasites augmenterait le bon fonctionnement de la STEP.
4. Cette réserve d'eau permettrait d'améliorer la défense incendie

Ce projet est subventionnable.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Maitrise d'œuvre	15 000,00 €		
Collecte des eaux pluviales	26 580,00 €	Subvention agence de l'eau (50%)	137 000,00
Bassin de stockage et local pompage	159 780,00	Subvention département (maxi 20%)	54 800,00
Raccordement électrique	6 000,00	Subvention CCDombes (maxi 30% du reste à charge)	24 660,00
Alimentation	43 115,00		
Divers et imprévus (10%)	22 842,50	Autofinancement (mini 20%)	57 540
TOTAL :	274 000,00	TOTAL :	274 000,00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, demande une subvention aussi élevée que possible au Département, à la communauté de communes et à l'agence de l'eau.

4-ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Pour mémoire, le code de l'environnement oblige les communes qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules (légers, lourds, autobus/autocars), lorsqu'elles renouvellent leur parc, d'acquérir des voitures particulières et des véhicules légers : jusqu'à fin 2024, au moins 30% renouvelés annuellement doivent être des VFE. À partir de 2025, cette part minimale est de 40%.

La commune de Chalamont n'est pas concernée mais souhaite œuvrer en matière environnementale en acquérant un véhicule électrique au service technique, en lieu et place d'un voué à la casse. Celui-ci sera équipé d'une cuve à eau et d'un karcher.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'un véhicule long électrique avec plateau basculant et ses options pour un montant de 36 012,75 € T.T.C.

5- RENOVATION ÉNERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX 2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT ET A LA CCDOMBES

Suite aux études énergétiques de la mairie, du groupe scolaire et du 74 rue du stade, il est proposé : de modifier l'éclairage LED des autres bâtiments publics à savoir : partie non rénovée du groupe scolaire, médiathèque, station d'épuration, local boules, église, comité des fêtes, centre hippique, tennis, stade de foot mais également les éclairages extérieurs du terrain de sport en stabilisé pour 4 projecteurs, pour le terrain de foot 2 pour 12 projecteurs et le terrain de tennis pour 2 projecteurs.

1. Mise en LED de l'éclairage public

Ce projet de relamping est subventionnable, comme en 2023, par l'État au titre de la DSIL (ou du fond vert) ainsi que par le département (avec un maximum de 50 000 €). Enfin, la communauté de communes pourrait prendre à sa charge 30% du montant restant.

2. De rénover l'isolation de la partie ancienne du groupe scolaire : isolation des murs par l'intérieur, changement des anciennes huisseries
3. De modifier l'isolation d'autres bâtiments publics à savoir : mur boulodrome, toiture sale du conseil municipal de la mairie, salle polyvalente par une porte sectionnelle.
4. De changer le système de chauffage au fuel collectif par un système de pompe à chaleur individuel

Ce projet d'amélioration de l'isolations est subventionnable, par l'État au titre de la DSIL (ou du fond vert) ainsi que par le département (avec un maximum de 50 000 €). Enfin, la communauté de communes pourrait prendre à sa charge 30% du montant restant.

Pour mémoire, la Région nous a alloué une subvention de 11% sur les travaux du groupe scolaire

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Mise en éclairage LED groupe scolaire	16 417,40	Subvention État (40%)	29 281,58
Éclairage LED station d'épuration	567,10	Subvention département (maxi 20%)	61 471,90
Éclairage LED services techniques	3 475,80		
Eclairage LED mairie complémentaire	3 909,40		
Éclairage LED médiathèque	259,20		
Mise en éclairage LED autres bâtis communaux	17 341,40		
Mise en LED stade de foot stabilisé	11 879,04	Subvention Région (11% du GS)	8 417,34
Mise en LED terrain de foot n°2	33 374,68		
Mise en LED terrain extérieur tennis	5 529,25	Subvention CCDombes (max 30% reste à charge)	
Changement huisseries groupe scolaire	60 103,95		
Isolation mur boulodrome	24 959,34		
Porte sectionnelle salle polyvalente	3 731,89		
Bardage sur mur béton salle polyvalente	6 066,66		
Isolation toiture mairie	17 694,00		
Réfection électricité suite isolation	663,50		
Changement des huisseries de la mairie	34 090,00		
Pompes à chaleur 74 rue du stade	39 355,67		
Imprévus (10%)	27 941,82	Autofinancement (mini 20%)	124 877,67
TOTAL :	307 359,50	TOTAL :	307 359,50

Le conseil municipal, après avoir délibéré, *à l'unanimité*

- Approuve ces projets et autorise le Maire à signer les devis afférents
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible à tout organisme public.

**6_RENOVATION ÉNERGETIQUE 2025 DE BATIMENTS
COMMUNAUX A VOCATION ADMINISTRATIVE OU TECHNIQUE –
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

Suite au diagnostic énergétique effectué, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

L'État pourrait subventionner 20 à 40% de la rénovation énergétique des bâtiments communaux à vocation administrative ou technique (mairie, salle polyvalente...) – avec un maximum de 200 000 € de subventions.

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Isolation toiture mairie	17 694,00 €	Subvention État (20 à 40%)	29 281,58 €
Réfection électricité plafond suite isolation	663,50 €	Subvention département (maxi 20%)	14 640,79 €
Changement des huisseries de la mairie	34 090,90 €	Subvention CCDombes (max 30% reste à charge)	8 784,47 €
Porte sectionnelle salle polyvalente	3 731,89 €		
Bardage sur mur béton salle polyvalente	6 066,66 €		
Éclairage LED station d'épuration	567,10 €		
Eclairage LED médiathèque	259,20 €		
Éclairage LED services techniques	3 475,80 €		
Imprévus (10%)	6 654,91 €	Autofinancement (mini 20%)	20 497,11 €
TOTAL :	73 203,96 €	TOTAL :	73 203,96 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve ces travaux
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible à tout organisme public
- Dit qu'elle prendra en charge la partie qui ne sera pas financée par des subventions

**7-EQUIPEMENT SPORTIF DES COURS DU GROUPE SCOLAIRE –
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT**

Cette année, l'agence Nationale du Sport finance les cours d'école actives afin d'aménager les cours d'école avec du design actif ou du matériel sportif à hauteur de 80% avec une demande de subvention minimale de 5 000 € et maximale de 25 000 €/cour soit pour un projet de minimum 6 2500 € H.T. et maximal de 93 750 €.

Notre commune est située en secteur prioritaire dès lors qu'elle est située dans un Contrat de Relance de Transition Énergétique.

Suite à l'agrandissement de notre groupe scolaire, les 3 cours d'école ont été refaites et il convient aujourd'hui de les aménager notamment en design actif et matériel sportif pour le temps scolaire mais également pour le périscolaire et le centre de loisirs.

Le plan de financement pourrait être le suivant

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Aménagements sportifs cour d'école	36 433 €	Subvention ANS (80%)	17 852 €
		Subvention DETR (20 à 40%)	7 286 €
		Subvention Région (11%)	4 007 €
		Autofinancement (mini 20%)	7 287 €
TOTAL :	36 433 €	TOTAL :	36 433 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, demande une subvention aussi élevée que possible à l'aménagement sportif des cours maternelle et primaire du groupe scolaire.

8_ AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT

Avec l'agrandissement du groupe scolaire, il convient d'aménager les cours d'école, d'installer des arbres et arbustes, de mettre en place un nouveau système d'alarme, des figurines pour matérialiser le passage piétons scolaire et des nichoirs à passereaux. L'aménagement sportif de celle-ci pourrait être subventionné par l'Agence Nationale du Sport.

Par ailleurs, suite aux études énergétiques réalisées, la partie ancienne du groupe scolaire s'avère le poste de consommation énergétique le plus important de la commune. Il est donc proposé de procéder en 2025 à la rénovation énergétique partielle de sa partie ancienne. Le projet consiste à changer les huisseries anciennes et les éclairages en Led.

Ce projet de rénovation énergétique est subventionnable, comme en 2023 :

- par l'Etat au titre de la DETR (voire de la DSIL ou du fond vert)
- par le département (avec un maximum de 50 000 €)-pour la partie rénovation énergétique
- par l'Agence Nationale du Sport pour la partie sportive des cours d'écoles
- par la Région sur 11% de l'ensemble de l'aménagement du groupe scolaire
- la communauté de communes pourrait prendre à sa charge 30% du montant restant – pour la partie rénovation énergétique

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Rénovation LED	16 417,40	Subvention État (20% à 40%)	69 840,62
Huisseries	60 103,95	Subvention Département (20%)	16 834,70
Alarme incendie	8 522,35	Subvention Agence Nationale du Sport	17 851,99
Aménagement des cours d'écoles	61 894,64	Subvention obtenue de la Région (11%)	19 206,17
Figurines passage piéton enfant	5 950,00	Subvention CCDombes (maxi 30% du reste à charge)	15 260,42
Nichoires à passereaux	580,00		
Installation cloche	1 060,34		
Arbres et arbustes	4 200,00		
Imprévu (avenant+inflation 10%)	15 872,86	Autofinancement (mini 20%)	35 607,65
TOTAL :	174 601,55	TOTAL :	174 601,55

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- approuve le projet d'aménagement du groupe scolaire mentionné ci-dessus,
- demande des subventions aussi élevées que possible à tout organisme public,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

9_ AMENAGEMENTS DE PHOTOVOLTAÏQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Suite au dépôt de subventions et des déclarations préalables de travaux, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer les travaux avec l'entreprise AREVAS pour un montant de :

- 27 715,08 € TTC pour 15,5 kwc en complément de ceux déjà posés au groupe scolaire
- 38 796,24 € TT.C pour 26 kwc sur le bâtiment mis à disposition du club de foot.

Pour mémoire, nous disposons d'ores et déjà d'une subvention de 20% pour les photovoltaïques complémentaires du groupe scolaire (20% du département) et le photovoltaïque au club de foot ne doit pas être terminé avant 2025 pour percevoir la subvention départementale.

Par ailleurs, la commune devrait toucher une prime à l'autoconsommation lors de la première facture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve ces investissements
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement, à un adjoint, pour signer les marchés afférents.

10- DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien : au prix de vente ou à un autre prix fixé au vu de l'évaluation de

DIA 2024V0023 : Vente espaces verts entre ARVE LOTISSEMENT et Association Syndicale le clos des noyers 1 € symbolique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit ne pas exercer le droit de préemption sur ces biens.

INFORMATIONS

La Jussie

Bien qu'en vente dans les jardinerie, cette plante envahit tout, détériorant la biodiversité. A Chalamont, aucune Jussie n'a été répertoriée. Dès lors qu'il en apparaît, l'association Fredon peut être saisi et en assure l'arrachage gratuitement. Une procédure de déclaration d'intérêt général est donc en cours pour obliger les propriétaires à l'arrachage.

Nettoyage de printemps :

S'est déroulé e 15 juin. Merci aux nombreux participants et notamment aux 35 enfants présents. 30 sacs de déchets ont été ramassés et de très nombreux mégots !

Inauguration du groupe scolaire : samedi

Élections : dimanche

Le Maire

CHARVIEUX Bruno

Le secrétaire de séance

CORMORECHE Didier